

Stratégie spatiale pour l'Europe

2016/2325(INI) - 12/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 606 voix pour, 66 contre et 16 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission intitulée «Stratégie spatiale pour l'Europe».

Le Parlement a soutenu **l'engagement de la Commission** en vue de maximiser les avantages économiques et sociétaux de l'espace, d'accroître l'utilisation des technologies spatiales en favorisant un secteur spatial européen compétitif et innovant et en renforçant l'autonomie de l'Europe dans le domaine spatial et son rôle en tant qu'acteur mondial.

Maximiser les avantages de l'espace pour la société et l'économie de l'Union: le Parlement a insisté sur le fait que les programmes spatiaux et leurs services étaient des **atouts essentiels** dans des domaines et des secteurs économiques tels que l'énergie, le climat, la sécurité, la santé, l'agriculture, les transports, le marché numérique et la planification territoriale. Il existe également un potentiel énorme pour relever des défis tels que les migrations, la gestion des frontières et le développement durable.

La Commission a été invitée à:

- **accélérer l'exploitation économique des programmes Galileo, EGNOS et Copernicus** en fixant des objectifs pour le développement du marché et en mettant l'accent sur les avantages, pour les citoyens et les entreprises, de la navigation par satellite et des données et services d'observation de la Terre;
- stimuler l'adoption des **technologies spatiales** par les autorités européennes, nationales, régionales et locales;
- procéder à un «**contrôle systématique de la compatibilité avec les programmes spatiaux**» avant de présenter toute nouvelle proposition législative ou non législative.

Le Parlement a reconnu le rôle des technologies spatiales et des deux grands programmes spatiaux de l'Union, en rendant **les transports terrestres, maritimes, aériens et spatiaux** plus intelligents, plus sûrs, davantage sécurisés, durables, et intégrés dans les futurs secteurs stratégiques comme les voitures autonomes et connectées ou les véhicules aériens sans pilote.

Les députés ont également souligné le rôle important joué par les **Fonds structurels et d'investissement européens** (Fonds ESI) pour stimuler les marchés de l'espace en aval, en particulier au moyen de marchés publics.

Favoriser un secteur spatial européen mondialement compétitif et innovant: soulignant que le succès et la compétitivité du secteur de l'espace était fortement tributaires de la recherche et de l'innovation, les députés ont plaidé pour le renforcement de la **ligne budgétaire** dédiée à l'espace dans le 9e programme-cadre. Ils ont demandé à la Commission d'étendre l'utilisation des instruments destinés aux **PME** en vue de renforcer les débouchés commerciaux pour les produits et services fondés sur l'espace aussi bien dans le cadre d'Horizon 2020 que dans les programmes-cadres futurs.

Le Parlement a invité la Commission, dans le cadre de la passation de marchés publics, à veiller à un traitement équitable des entreprises de l'Union par rapport aux entreprises des pays tiers. Il a également souligné l'importance de **renforcer la base industrielle européenne** et de garantir **l'autonomie stratégique de l'Union** en diversifiant les sources d'approvisionnement et en utilisant au mieux de multiples fournisseurs européens.

Les **pôles d'excellence** spécialisés dans l'espace pourraient jouer un rôle utile dans le cadre d'une stratégie industrielle spatiale.

Renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace: tout en rappelant son engagement en faveur de la non-militarisation de l'espace, le Parlement a invité la Commission à analyser les **synergies** entre les programmes spatiaux européens et le [plan d'action européen pour la défense](#) proposé en novembre 2016 afin d'assurer une cohérence générale de ce domaine stratégique.

La Commission a été invitée à:

- regrouper la demande des clients institutionnels de l'Union et des États membres afin de **garantir un accès indépendant, économique et fiable à l'espace** par l'utilisation des lanceurs européens Ariane, Vega et leurs successeurs à l'avenir; la Commission devrait formuler une proposition de programme de travail relative aux lanceurs en Europe pour les vingt prochaines années;
- poursuivre le renforcement de la sécurité de l'infrastructure **Galileo**;
- encourager le développement de **technologies de substitution** pour le lancement et la prise en compte de principes d'écoconception dans tous les lanceurs et dans toutes les ressources spatiales;
- atténuer les risques que représentent les **débris spatiaux** en renforçant les services actuels de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST);
- atténuer les **risques pour les actifs spatiaux de l'Union** en prenant des mesures appropriées, y compris, le cas échéant, l'utilisation du cryptage vu l'importance croissante de la cybersécurité.

La résolution a souligné la nécessité de **sécuriser les infrastructures** et moyens de communications d'importance critique, ainsi que l'importance fondamentale des capacités spatiales dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**.

Renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial et promouvoir la coopération internationale : le Parlement a demandé à la Commission de promouvoir les ressources spatiales et la capacité industrielle spatiale de l'Union dans tous les aspects de ses relations extérieures.

Pour assurer un **environnement spatial pacifique et sûr**, les députés ont préconisé de s'engager auprès des partenaires internationaux pour promouvoir des normes relatives à un comportement responsable et à la durabilité, notamment dans le domaine de l'exploration spatiale. Ils ont demandé à la Commission de contrôler les objectifs existants du secteur privé dans le domaine de l'exploitation minière dans l'espace.